

I. N. A. O.

**COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES  
RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES**

**Séance du 22 février 2017**

**Résumé des décisions**

**2017-100**

**DATE : 22 février 2017**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**LE PRÉSIDENT.**

MONSIEUR ERIC PAUL

**LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :**

Monsieur Julien TURENNE

**REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS:**

Mmes. Anne ARBEAU, Catherine MOTHERON

MM. Christophe AGUILAR, Pierre BIROT, Christophe BOU, Joël BOUEILH,  
Denis CARRETIER, Pierre CHAMPETIER, Gilles GALLY, Thierry ICARD,  
Jean-Charles LALAURIE, Joseph MARTINEZ, Georges MONEGER, Damien ONOREE,  
Eric POLI, Sébastien PONS, Marc ROBERT, Denis ROUME, Jean-Michel SAGNIER,  
Vincent TROUILLAS.

**PERSONNALITÉS QUALIFIÉES:**

Mme Jamy BELKIRI

MM. Christophe BERTIN, Philippe ORION, Jean-Claude PELLEGRIN,  
Dominique SAINTOUT, Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE.

**REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS :**

**La directrice générale de la performance économique et environnementale  
des entreprises ou son représentant :**

Mmes. Marie DE-SARNEZ, Marie-Laurence COINTOT.

M. Benoit BOUR

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES OU SON REPRÉSENTANT :**

Mme Malika ELKRAYASS.

**LE DIRECTEUR DE FRANCEAGRIMER OU SON REPRÉSENTANT :**

Mme Anne HALLER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT EN TANT QU'INVITÉS :**

Mme Christelle JACQUEMOT (VINIGIP)

**AGENTS INAO :**

Mmes. MOLINIER, BLOT, LIZEE, BOUCARD, INGOUF, FOUKS, FUGAZZA.  
MM. DAIRIEN, HEDDEBAUT, FLUTET.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

**REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS:**

MM. Gérard BANCILLON, Jacques BAUX, Noel BOUGRIER, Michel CARRERE,  
Franck MALINOWSKI, Thomas PELLETIER, Claude ROBERT, Denis ROLANDEAU,  
Guillaume RYCKWAERT, Laurent SAUVAGE, Olivier SIMONOU.

**PERSONNALITÉS QUALIFIÉES:**

Mme Catherine RENARD  
MM. Jérôme DESPEY, Serge DUBOIS.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

**REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS:**

MM. Philippe MUSELLEC, Bertrand PRAZ.

**PERSONNALITÉS QUALIFIÉES:**

M. Olivier MERRIEN

\* \*  
\*

## Introduction de Monsieur Jean-Louis PITON, nommé Président du Conseil Permanent de l'INAO

Rappelant son parcours au sein de l'Institut, le Président PITON a souligné l'importance des SIQO et les enjeux sociétaux et économiques qui en découlent. Les SIQO, dans leur diversité, peuvent être des îlots de stabilité et de conquête dans un environnement même très perturbé. Quand dans une filière sous SIQO l'ensemble des opérateurs partage la même ambition pour leurs produits et s'accorde sur les moyens pour y parvenir, quand la gouvernance de la filière respecte le rôle de chacune des familles, permettant ainsi une bonne construction de valeur et sa juste répartition, alors un cercle vertueux peut s'installer et permettre aux marques des opérateurs de rajouter leur énergie à cet ensemble.

Les SIQO constituent un concept moderne qui sait répondre à la fois aux attentes sociétales et au plaisir du consommateur. Les valeurs qu'ils portent, permettent de construire un contenu immatériel nous conduisant à vendre autre chose qu'un prix.

Le Président a signifié qu'il est convaincu de la pertinence du concept pour apporter des solutions à des filières en difficulté et favoriser l'exportation d'un concept valorisant nos produits sur les marchés étrangers.

Tout en souhaitant bienvenue aux membres du comité, il souligne l'originalité de l'INAO et de ses comités nationaux qui créent du droit ; le pouvoir de proposition des comités est une responsabilité importante, car ce droit confère beaucoup de devoirs. Il rappelle que les membres sont désignés intuitu personae, et qu'ils ne sont pas là pour défendre une région ou une filière, mais pour défendre un collectif, au service du développement des signes de qualité. Le Président engage chaque membre à continuer de produire les éléments de doctrine qui sont la colonne vertébrale des décisions de comités, sans confondre doctrine et dogmes immuables. La doctrine est un concept en permanente évolution qui s'adapte à l'évolution sociétale et qui doit permettre, pourquoi pas, d'anticiper.

Au côté des membres du Conseil permanent, le Président s'attachera à continuer de construire le meilleur niveau d'efficacité de l'Institut ; à cet effet la négociation du COP sera cruciale dans les prochains mois. De même les sujets internationaux seront un niveau de priorité, avec la volonté d'intervenir auprès des instances de l'UE plus en amont des décisions.

Le Président s'investira également dans des missions d'arbitrage et gardera un œil attentif sur la santé économique de nos SIQO, sur l'amélioration des outils mis à la disposition des membres des comités pour piloter des filières harmonieusement gouvernées.

## Introduction de Monsieur Eric PAUL, nommé Président du Comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres de l'INAO.

Le Président remercie l'ensemble des pouvoirs publics et des professionnels de la filière IGP pour la confiance qui lui est témoignée au travers de cette nomination. Il remercie également Jacques GRAVEGEAL pour son action sans faille au côté des IGP viticoles durant le précédent mandat du comité.

Le Comité des IGP relatif aux Vins et aux Cidres, héritier du conseil spécialisé Vin de Pays de l'ONIVINS est une instance dont l'objet est d'être force de propositions dans la mise en œuvre de la politique de qualité des produits sous IGP dont la spécificité est à consolider.

Le Président a souhaité souligner le rôle majeur des membres du comité dans la "vie" des produits, dans le suivi des cahiers des charges, ce qui impose un engagement fort et une grande responsabilité de chacun des membres. Cet engagement implique la mise en œuvre exigeante des compétences de chacun, de la rigueur et de l'objectivité ainsi que de la disponibilité et ce, toujours dans l'intérêt du bien commun.

C'est dans un cadre européen que le comité aura à faire vivre les différentes IGP. Produire ou commercialiser un signe de qualité, bien collectif et patrimonial, est une démarche volontaire. Tout en tenant compte des réalités du marché nous devons conjuguer espace de liberté et contraintes dans nos cahiers des charges et plans de contrôles. Ces derniers permettant de crédibiliser et légitimer notre segment IGP.

Au-delà de la reconnaissance de nouvelles IGP, des évolutions de cahiers de charges, certains chantiers vont animer le comité. Sans être exhaustif, le Président a souhaité en citer quelques-uns :

« ► la possibilité pour certaines IGP de se décliner en vin effervescent et de réussir dans cette démarche sans qu'une autre famille de produit présente au sein de cette même maison attaque systématiquement ces cahiers des charges. Ce dossier nous anime depuis de longs mois, nous persévérons dans notre détermination avec l'aide de l'INAO et des pouvoirs publics.

► la simplification de nos systèmes de contrôle visant à proposer des dispositions de contrôles communes à tous les SIQO. La crédibilité de notre dispositif est basée sur l'efficacité et l'intelligence de nos systèmes de contrôle officiels qui repose chez nous sur trois niveaux de contrôles à savoir l'auto contrôle, le contrôle interne et le contrôle externe, trilogie qu'il est indispensable de préserver. Les IGP viticoles et leurs ODG sont récents et ont besoin de stabilité réglementaire : évitons de modifier les règles en permanence tout en gardant à l'esprit le besoin de réactivité pour s'adapter aux différents marchés, une des raisons d'être des IGP.

► une réflexion au regard des enjeux climatiques et environnementaux. Outre les mesures agro-écologiques proposées suite aux travaux de la Commission Environnement de l'INAO, d'autres débats animeront notre comité tel que l'irrigation pour lequel le Président propose d'être force de proposition, sans pour autant balayer d'un revers de main l'existant.

La prise en compte du changement climatique nous amènera sans doute à faire évoluer nos cahiers des charges notamment en matière de cépages résistants, ceux-ci pourraient être une première réponse aux attentes sociétales en matière de réduction des intrants et des produits phytosanitaires.

► une participation active des membres du comité au sein des commissions transversales. La mise en place des commissions transversales sous la dernière mandature a permis des échanges entre les différents comités et doit être préservée. Le Président incite les membres à y participer activement afin d'y porter la spécificité des IGP viticoles et cidricoles. Les sujets abordés en commission transversale seront bien évidemment débattus au sein du comité.

► La protection juridique des dénominations et des noms de lieux géographiques est une des missions de l'INAO en étroite collaboration et en accompagnement de nos ODG. Cette protection est essentielle dans un contexte d'ouverture des marchés, de plus en plus concurrentiels.

Le comité doit travailler bien entendu avec une vision économique développée ; pour exemple, la gestion du potentiel de production par la validation des contingents ou encore le cadre à mettre en œuvre pour prévoir le passage d'AOC en IGP.

Pour arriver à mettre en œuvre toutes ces missions, le comité compte également sur l'appui et le soutien des pouvoirs public et il est à souligner que nous avons en France une politique volontariste en matière de signes et produits de qualité notamment au travers de l'existence de l'INAO et de son schéma de gouvernance. »

Le Président a conclu son intervention en rappelant qu'il souhaite un comité qui fonctionne, qui propose et qui soit le garant de la vie de notre signe de qualité, l'IGP. Pour y parvenir, il est

nécessaire de compter sur l'ensemble des composantes de ce comité même si chacun y est présent intuitu personae.

#### Intervention du Commissaire du Gouvernement, Monsieur Julien TURENNE

Le Commissaire du Gouvernement rappelle son rôle au comité national : il représente les différents ministères, mais ne prend pas part aux débats (sauf en cas de nécessité) et ne vote pas.

Il rappelle l'enjeu du développement des signes de qualité et d'origine, enjeu de la politique agricole française.

La crédibilité des signes passe notamment par la rigueur de l'instruction (commissions d'enquête) et du contrôle.

Dans les mois à venir, le travail sera engagé sur le contrat d'objectifs et de performance. En sortira une feuille de route qui engagera l'INAO et le MAAF. Dans ces réflexions, les sujets suivants seront probablement abordés : comment protéger et promouvoir les SIQO ? Comment améliorer leur connaissance ? Comment améliorer la prise en compte des enjeux économiques et environnementaux ?

Concernant la composition du comité, il se dit satisfait de voir les évolutions en matière de parité homme-femme car il s'agissait de répondre à une orientation du gouvernement.

Un tour de table des participants est organisé afin que chaque membre puisse se présenter.

Monsieur Eric PAUL présente la liste des excusés.

#### Intervention du directeur de l'INAO, Monsieur Jean-Luc DAIRIEN

Le Directeur souligne que les comités sont des outils destinés à faire vivre les signes de qualité et à les faire évoluer.

Il rappelle que l'INAO est constitué d'environ 240 agents, répartis sur 18 sites, à la disposition des comités pour préparer les dossiers et répondre aux besoins d'expertise exprimés par les membres. M. Dairien présente l'organigramme de l'INAO et les services centraux : contrôle, juridique, territoires et délimitation.

Il souligne que le contrôle apporte la fiabilité au système et insiste sur le caractère volontaire des démarches. Il met en avant l'importance des aspects protection et défense des dénominations et lutte contre les usurpations.

Madame Marie-Lise MOLINIER et Madame Caroline BLOT présentent le contenu de la mallette d'accueil, mise à disposition des membres du comité. Le « mémento 2017-2022 » ainsi que les engagements des membres, font l'objet d'une présentation détaillée.

2017-201	<p><b>Désignations des vice-présidents, à la commission permanente (et délégations), au Conseil Permanent, au CAC, aux différentes instances de l'INAO.</b></p> <p><b><u>Vices présidents :</u></b></p> <p>Le comité a désigné comme vice-présidents</p> <p>Thomas PELLETIER Denis ROUME</p> <p><b><u>Commission permanente :</u></b></p> <p>Le comité a désigné comme membres de la commission permanente,</p>
----------	---

Thomas PELLETIER  
Denis ROUME  
Thierry ICARD  
Gerard BANCILLON  
Joel BOUEILH  
Christophe BOU  
Christophe AGUILAR  
Bertrand PRAZ  
Denis CARRETIER  
Eric POLI  
Michel CARRERE  
Sébastien PONS  
Jean-Michel SAGNIER  
Claude ROBERT  
Catherine MOTHERON  
Eric PAUL

**Délégations à la commission permanente :**

La commission permanente peut recevoir, par habilitation expresse, délégation de certaines des attributions du comité national.

La liste des missions qui lui sont confiées est la suivante :

a) Instruction des nouvelles demandes (reconnaisances et modifications)

➤ Examen de la recevabilité des demandes portant sur les cahiers des charges :

- décision du lancement de l’instruction, nomination de la commission d’enquête et approbation de sa lettre de mission ;
- décision de transmission au comité national pour approbation d’une demande de modification d’un cahier des charges nécessitant la mise en œuvre d’une procédure nationale d’opposition, sans instruction complémentaire par une commission d’enquête ;
- décision du lancement de la pré-information ;
- approbation d’une demande de modification de cahier des charges ne nécessitant pas la mise en œuvre d’une procédure nationale d’opposition ;
- décision de refus du lancement de l’instruction.

➤ Organismes de défense et de gestion : avis sur le changement des structures sollicitant ou disposant d’une reconnaissance en ODG pour des cahiers des charges homologués (scission et fusion de structures ainsi qu’évolution des statuts ou des structures).

b) Traitement des demandes de renseignements complémentaires de la Commission européenne

- avis sur les réponses aux questions de la Commission européenne quand elles conduisent à une modification du cahier des charges ;
- approbation des modifications apportées au cahier des charges suite aux demandes de renseignements de la Commission européenne ;
- avis préalable à la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition si cela s'avère nécessaire et examen du bilan de la procédure nationale d'opposition ;
- examen des situations où le groupement n'a pas répondu dans les délais ;
- décision de retrait d'une demande d'enregistrement.

c) Délimitation

- nomination des consultants et experts auprès des commissions d'enquête (sur proposition de la commission d'enquête) et approbation de leur lettre de missions incluant l'échéancier ;

d) Autres délégations

- approbation des délimitations dans le cadre des reports à l'identique ;
- avis et propositions (suivant les dispositions législatives et réglementaires appropriées) afférents aux questions relatives à la gestion du potentiel viticole et aux autorisations de plantations.

e) Affaires courantes

- modification de la composition des commissions de consultants, experts et des commissions d'enquête ;
- remplacement des membres démissionnaires des commissions de consultants, experts et commissions d'enquête ;
- prolongation et/ou modification de la mission des commissions de consultants, experts et commissions d'enquête ;
- avis sur les rapports d'étape des commissions nationales du conseil permanent.

**Représentants dans les autres instances de l'INAO :**

**1) Représentants au Conseil permanent :**

Le comité a désigné comme représentants,  
 Eric PAUL  
 Gérard BANCILLON  
 Thomas PELLETIER  
 Denis ROUME

**2) Représentants dans les autres comités nationaux :**

Le comité a désigné comme représentants,

CNAOV : Denis ROUME  
CNIGP-LR-STG : Thomas PELLETIER  
CNAOP : Michel CARRERE  
CNAB : Philippe ORION

**Désignations au CAC :**

Le comité a désigné comme représentants,

Serge DUBOIS  
Jean-Charles LALaurie  
Philippe MUSELLEC  
Denis ROLANDEAU

**3) Nominations au sein des commissions nationales du conseil permanent**

**Commission relation des SIQO avec l'environnement :**

Christophe AGUILAR  
Thierry ICARD

**Commission économie des filières et impact des SIQO :**

Denis ROUME  
Thomas PELLETIER

**Commission protection des dénominations et des SIQO :**

Catherine MOTHERON  
Jean-Michel SAGNIER

**Commission Gestion des territoires et des questions foncières :**

Claude ROBERT  
Dominique SAINTOUT

**Commission scientifique et technique :**

Olivier MERIEN  
Pierre CHAMPETIER

2017-202

**Renouvellement des commissions d'enquête**

**Les deux commissions d'enquête détaillées ci-après, sont reconduites ;**

• **IGP « Cilaos » - nomination initiale 17/07/2012**

Président : Michel CARRERE  
Membre : Christophe AGUILAR

• **IGP « Ile-de-France » - nomination initiale 22/01/2014**

Président : Jean-Charles LALaurie  
Membres : Denis CARRETIER et Olivier NASLES (sous réserve de sa nomination en tant que représentant du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières au comité national des IGP relatives aux vins et aux cidres).



## QUESTIONS DIVERSES

2017 – QD1

### Vins mousseux de qualité

Concernant le contentieux relatif à la production de vins mousseux de qualité par certaines IGP, le Président fait état des orientations de la commission permanente du 24 janvier dernier. Elle a pris connaissance des décisions du Conseil d'Etat visant l'annulation de ces dispositions dans les cahiers des charges des IGP Comté Tolosan, Pays d'Oc, Méditerranée, Coteaux de l'Auxois, Côtes de la Charité, Coteaux de Tannay, Vin des Allobroges, Coteaux de l'Ain. Sur les 8 IGP qui avaient demandé une nouvelle homologation reconnaissant la production de vin mousseux de qualité, seules les dispositions du cahier des charges de l'IGP Méditerranée ont été confirmées par le Conseil d'Etat.

La commission permanente a souligné la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer une continuité de production en vin mousseux de qualité pour les 7 IGP concernées par l'annulation du Conseil d'Etat.

Cette orientation implique de travailler sur les dispositions et compléments à apporter aux cahiers des charges, en collaboration avec les ODG et les ministères de tutelles, en prenant en considération un calendrier permettant un examen des cahiers des charges modifiés dans des délais compatibles avec une publication avant la récolte 2017. Une première réunion s'est déroulée le 21 février 2017 afin de définir les éléments et argumentaires permettant de compléter les cahiers des charges.

Le Directeur de l'INAO a souligné le fait que nous devons respecter collectivement, ce calendrier et à chaque étape, de façon à examiner les cahiers des charges concernés lors de la prochaine séance du comité national.

**Prochain comité national le jeudi 27 avril 2017**

<b>Président CN IGP</b>	Eric Paul	
<b>Instances</b>	<b>Propositions 2017-2022</b>	
<b>Vice-président</b>	Thomas Pelletier Denis Roume	2
<b>Commission Permanente</b>	Thomas Pelletier Denis Roume Thierry Icard Gerard Bancillon Joel Boueilh Christophe Bou Christophe Aguilar Bertrand Praz Denis Carretier Eric Poli Michel Carrere Sébastien Pons Jean-Michel Sagnier Claude Robert Catherine Motheron Eric Paul	15 + le président
<b>Conseil Permanent</b>	Eric PAUL Géar Bancillon Thomas PELLETIER Denis ROUME	3 + le président
<b>CAC</b>	Serge DUBOIS Jean-Charles LALAUURIE Philippe MUSELLEC Denis ROLANDEAU	4
<b>CNAOP</b>	Michel Carrere	
<b>CNIGP-LR-STG</b>	Thomas PELLETIER	
<b>CNAOV</b>	Denis Roume	
<b>CNAB</b>	Philippe Orion	
<b>Commission relation des SIQO avec l'environnement</b>	Christophe Aguilar Thierry Icard	
<b>Commission économie des filières et impact des SIQO</b>	Denis Roume Thomas PELLETIER	
<b>Commission protection des dénominations et des SIQO</b>	Catherine Motheron Jean-Michel Sagnier	

Icard

<b>Commission Gestion des territoires et des questions foncières</b>	Claude Robert Dominique Saintout
<b>Commission scientifique et technique</b>	Olivier Mérien Pierre Champetier